

RENTÉE POLITIQUE

DOSSIER DE PRESSE

2023-2024

seine 
& marnes
LE DÉPARTEMENT

sommaire

3

ÉDITO

4-9

**LA SOLIDARITÉ AU
CŒUR DE L'ACTION
DÉPARTEMENTALE**

P.5 Toujours mieux accompagner les familles, toujours mieux protéger les enfants en danger

P.6 Faire du Département un acteur essentiel de l'accès aux soins en lien étroit avec les partenaires du territoire

P.7 Insuffler une dynamique nouvelle en matière de logement

P.8 Poursuivre l'engagement fort du Département en faveur des personnes âgées ou en situation de handicap

10-15

**LE DÉPARTEMENT
ACCOMPAGNE
L'AMÉNAGEMENT
ET L'ATTRACTIVITÉ
DU TERRITOIRE**

P.11 Le Département continue son action renforcée en termes d'infrastructures routières et de mobilités

P.12 Un Département engagé pour l'environnement

P.14 Le Département continue son soutien financier aux forces de l'ordre et aux collectivités via son « Bouclier de sécurité »

16-17

**UN DÉPARTEMENT
FIER DE SON
PATRIMOINE**

18-23

**UN DÉPARTEMENT
RÉSOLUMENT
TOURNÉ VERS
LA JEUNESSE
ET LE SPORT**

P.19 Le Département poursuit son engagement en faveur des parasports

P.20 Jeux olympiques et paralympiques de PARIS 2024

P.21 Des engagements forts pour les collégiens

P.23 Création d'un prix jeunes talents artistiques

CONTACTS PRESSE :

Pauline Maingre
06 72 84 70 49
pauline.maingre@departement77.fr

Anne-Laure Boinnard
06 79 38 52 96
anne-laure.boinnard@departement77.fr



**Jean-François
PARIGI**

Président du Département
de Seine-et-Marne


Notre pays est confronté à une grave et soudaine crise immobilière essentiellement liée à la remontée rapide des taux d'intérêt, passés d'1% au début 2022 à plus de 4% aujourd'hui. Les prêts octroyés par les banques sont en recul de moitié depuis un an, avec un impact majeur sur les transactions immobilières dont sont issus les DMTO qui constituent l'une des principales recettes budgétaires du Département.

Aussi, alors que le budget 2023 du Département, élaboré dans un contexte incertain, prévoyait une recette de 300 millions d'euros de DMTO, les circonstances actuelles nous ont conduits à prudemment revoir à la baisse cette recette à hauteur de 260 millions d'euros au mois de juin, lors de la première décision budgétaire modificative.

Au 31 août 2023, 170 millions d'euros de DMTO ont été collectés par le Département contre 234 millions à la même période en 2022, laissant présager une contraction des recettes de DMTO sur l'année 2023 encore plus importante qu'envisagée.

Cette situation que nous connaissons, avec un retournement brutal du marché immobilier qui s'accélère et perdure, risque de durer dans le temps et d'affecter les finances du Département en 2024.

Toutefois, dans la continuité de la stratégie financière mise en place par la majorité depuis 2015 et à nouveau saluée cette année par l'agence de notation Standard and Poor's, le Département s'est appuyé sur ses recettes exceptionnelles de 340 millions d'euros de DMTO en 2021 et 2022 pour réduire le poids de sa dette, de 33,2 millions d'euros en 2021 et de 34,7 millions d'euros en 2022, et atteindre ainsi un encours de dette à fin 2022 de 561,9 millions d'euros (-38,5% depuis 2015), tout en maintenant un montant d'investissement historique pour le territoire de 306,7 millions d'euros au budget 2023.

En gardant le cap, le Département bénéficie dès lors d'une situation financière assainie et de marges de manœuvre retrouvées, ce qui lui permettra d'actionner plus largement le levier de la dette en 2024 pour conserver un niveau important d'investissement afin de répondre aux besoins croissants des territoires et des Seine-et-Marnais. 



La solidarité au cœur de l'action départementale

De la petite enfance au grand âge, en passant par l'insertion professionnelle et la découverte de la parentalité, le Département a vocation à accompagner les Seine-et-Marnais tout au long de leur vie. Pour mener à bien cette mission qui constitue son cœur de compétence, le Département déploie des politiques publiques fortes.

1/ Toujours mieux accompagner les familles, toujours mieux protéger les enfants en danger



Reprise en régie des foyers de l'enfance

La reprise en régie des foyers d'accueil d'urgence des mineurs en danger répond à la volonté du Département de s'impliquer encore plus fortement et directement au cœur de la politique de prévention et de protection de l'enfance grâce à la création du nouveau Service Départemental d'Accueil d'Urgence (SDAU). Ce nouveau service garantit à chaque enfant une équité de traitement quelle que soit sa situation, en tout point du territoire, et vise à améliorer la qualité de service en plaçant les enfants au centre des actions menées.

En plus des dépenses courantes, qui représentent un budget de près de 20 M€, l'exécutif a accompagné la reprise en régie de ces foyers par la mise en œuvre d'un plan d'actions volontariste d'un montant d'1,8 M€ permettant de renforcer le suivi socio-éducatif des jeunes confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE).

UN PLAN D'ACTION DU SDAU A ÉTÉ DÉFINI AUTOUR DE 4 PROJETS POUR UN MONTANT DE 1820 000€ :

- **Le projet d'établissement** : dont l'objectif est d'améliorer l'accueil des enfants et de renforcer leur accompagnement éducatif.
- **Le projet socio-professionnel** pour intégrer les professionnels des foyers d'accueil d'urgence au sein des équipes départementales et consolider les fonctions managériales.
- **Le projet architectural** pour améliorer l'infrastructure bâtementaire, les conditions de travail et le cadre d'accueil des enfants.
- **Le projet de gouvernance institutionnelle** avec la mise en place d'instances de dialogue associant élus et représentants du personnel mais aussi d'anciens et actuels enfants accueillis dans les structures de Seine-et-Marne.

Signature d'une convention avec l'Amicale du Nid pour lutter contre le phénomène prostitutionnel chez les jeunes

Ces dernières années, la prostitution des mineurs est devenue une problématique de plus en plus prégnante sur le territoire. Aussi, pour soutenir la lutte contre ce phénomène, le Département a versé une subvention de 200 000 € et a établi une convention avec l'Amicale du Nid 93 qui se poursuivra jusqu'à la fin de l'année 2024, afin de mettre en place un dispositif expérimental visant à évaluer et à prendre en charge des mineurs en situation de prostitution.

Ce dispositif est construit autour de quatre activités

permettant :

- l'évaluation familiale et sociale conjointe de la situation d'un mineur pouvant se trouver en situation de prostitution ;
- la mise en place d'un suivi éducatif spécifique à la problématique prostitutionnelle ;
- l'intervention dans les commissariats de police et les brigades de gendarmerie auprès des jeunes entendus en tant que victimes du réseau prostitutionnel ;
- la sensibilisation au phénomène prostitutionnel chez les mineurs des professionnels du territoire œuvrant dans le champ de la protection de l'enfance.

MIEUX ACCOMPAGNER LES FUTURS ET JEUNES PARENTS

Les services départementaux sont toujours plus mobilisés pour proposer davantage d'entretiens afin de préparer au mieux les femmes à leurs futures responsabilités de mère. En parallèle, le Département poursuit son soutien aux différentes structures d'accueil du jeune enfant.

L'objectif de renforcement des entretiens prénataux précoces (EPP) s'est concrétisé cette année par :

- la formation de l'ensemble des sage-femmes et des médecins qui assurent le suivi prénatal ;
- la réalisation d'un support Guide EPP ;
- la communication auprès des femmes, dès réception de leur déclaration de grossesse.
- la communication auprès des professionnels de santé recevant des femmes enceintes pour les orienter vers les services du Département.

Grâce à ces outils, le nombre d'EPP a significativement progressé. Le Département souhaite faire en sorte que l'EPP devienne la porte d'entrée de la PMI pour les femmes enceintes.

Le Département a aussi investi près de 6 M€ pour les crèches, les crèches à vocation d'insertion professionnelle, ou, encore, les lieux d'accueil enfants/parents qui sont en première ligne pour faire du soutien à la parentalité et de la prévention précoce. Pour les crèches AVIP (à vocation d'insertion professionnelle), leur accès aux bénéficiaires du RSA également non-demandeurs d'emploi a été validé.

Le Département souhaite désormais renforcer le réseau de l'ensemble de ces structures d'accueil du jeune enfant, mais aussi créer un dispositif d'assistants maternels à vocation d'insertion professionnelle afin d'accompagner les publics en insertion vers l'emploi tout en contribuant à leur proposer des solutions multiples de garde pour leurs enfants.

2/ Faire du Département un acteur essentiel de l'accès aux soins en lien étroit avec les partenaires du territoire

Réalisation d'un diagnostic santé avec l'ensemble des acteurs de santé

Parmi les départements les plus touchés par la désertification médicale, la Seine-et-Marne a atteint en 2018 la 97^e place au classement des 101 départements français en matière de présence médicale.

Face à ce constat, le Département a lancé un diagnostic de l'offre et des besoins en matière de santé à l'échelle des territoires dans le but d'identifier des leviers d'actions susceptibles d'accélérer la reconquête médicale de la Seine-et-Marne.

Ce diagnostic a permis de faire un point sur l'avancée des dossiers en cours et d'inviter les acteurs de la santé à partager leurs expériences. Le diagnostic santé se concrétise par la rédaction d'un appel à projets visant à soutenir et accompagner les initiatives locales. La sélection des projets se fera en février 2024 pour un soutien financier à hauteur de 160 000 €.

À la suite de ce diagnostic, l'exécutif réfléchit à une nouvelle politique volontariste afin de soutenir le démarrage de projets de santé sur le territoire en parallèle de la politique contractuelle actuellement menée auprès des intercommunalités (budget de plus de 1,3 M €).





Promouvoir les atouts de la Seine-et-Marne auprès des futurs professionnels de santé

Le Département a signé une convention avec l'Ordre des médecins de Seine-et-Marne afin de permettre l'éclosion de projets communs relatifs à l'attractivité et à l'accessibilité médicale du territoire. Pour ce faire, un poste de chargé de mission a été créé, notamment pour développer l'accompagnement territorial à la maîtrise de stage universitaire.

Plusieurs projets communs ont déjà vu le jour :

- Partage mutuel de données, informations et compétences,
- Élaboration du Guide des aides à l'installation à l'attention des médecins et des futurs médecins toutes spécialités,
- Recensement des logements disponibles pour les stagiaires en Seine-et-Marne (dans le but d'établir une cartographie).

Afin de favoriser l'installation de médecins généralistes, le Département a organisé une soirée d'accueil des internes le 25 mai 2023. Cette soirée a permis d'offrir un temps d'échanges entre les étudiants et les médecins du territoire, hospitaliers et libéraux. Des moments conviviaux et fédérateurs afin de leur donner tous les outils pour découvrir la Seine-et-Marne et pouvoir ainsi se projeter dans un exercice futur sur le territoire. La prochaine soirée aura lieu fin novembre 2023.

 CES ACTIONS S'INSCRIVENT DANS LE CADRE DU PACTE SANTÉ 77 PORTÉ PAR L'EXÉCUTIF : DÉVELOPPEMENT DES MAÎTRISES DE STAGE ET DES CABINES DE TÉLÉCONSULTATIONS, BOURSES D'ÉTUDE, ETC. 

3/ Insuffler une dynamique nouvelle en matière de logement

Transformation d'Habitat 77 en Société d'Économie Mixte (SEM) pour accélérer la transition énergétique du parc de logements sociaux en Seine-et-Marne

Le Département soutient Habitat 77 pour mener à bien un véritable plan stratégique consistant, d'ici 2030, à réhabiliter un patrimoine existant de 6 000 logements et à construire près de 3 000 logements supplémentaires. D'ores et déjà, 600 logements ont été réhabilités et 2 000 autres sont en cours de réhabilitation.

Les résidences rénovées répondent aux normes environnementales les plus strictes et apportent un réel confort thermique à leurs locataires. Ce plan stratégique induit cependant des dépenses d'investissement trop lourdes que l'Office Public de l'Habitat (OPH) ne peut supporter seule. C'est pourquoi, lors de la séance publique du 4 février 2022, le Département a délibéré en faveur du lancement d'une réflexion portant sur l'opportunité de transformer Habitat 77 en SEM, afin de permettre à des acteurs privés d'apporter des moyens financiers supplémentaires.

L'objectif est que le Département dispose à terme de moyens financiers solides pour engager des opérations de construction et de réhabilitation d'ampleur afin d'accroître, en quantité et en qualité, et dans les délais fixés, l'offre de logements sociaux avec pour objectif la mise en œuvre opérationnelle de la SEM en janvier 2024.



Augmentation des capacités d'action du Fonds Énergie du FSL

Le Fonds de Solidarité Logement (F.S.L.) constitue un véritable outil de lutte contre la précarité des ménages.

Au regard du contexte économique actuel et notamment de l'inflation sur le prix de l'énergie qui met les ménages de plus en plus en difficulté, l'assemblée départementale a décidé, lors de sa séance du 15 décembre 2022, d'appliquer, pour l'année 2023, des mesures exceptionnelles sur les aides du Fonds « Énergie » à savoir :

- Une augmentation du montant des aides de 50 €.
- Une réévaluation du plafond de ressources d'éligibilité.

Les demandes du Fonds « Énergie » ont ainsi augmenté de 5 % et les aides de 8,2 % sur le 1^{er} semestre 2023, par rapport au 1^{er} semestre 2022.

Développement des habitats pour nos aînés

Élargissement des aides techniques pour l'adaptation et l'amélioration du logement pour les personnes en situation de handicap

L'accessibilité du logement constitue un enjeu majeur pour garantir le projet de vie à domicile des personnes handicapées ou âgées. C'est pourquoi le Département souhaite soutenir les travaux concernant l'accessibilité dans les parties communes des immeubles, l'adaptation du logement pour les locataires occupants du parc privé et l'aménagement des logements des accueillants familiaux pour l'hébergement des personnes handicapées.

Ainsi, les bénéficiaires de la PCH et de l'APA pourront prétendre à une aide pour répondre à des besoins restants concernant les travaux d'accessibilité du logement, l'installation d'un monte-escalier, l'installation de toilette ergonomique, ou, encore, l'adaptation de la salle de bain.

Investissement dans les EHPAD et les habitats autonomes et inclusifs

Le Département agit auprès de ses 17 EHPAD publics pour rééquilibrer l'offre entre le Nord et le Sud. À ce titre, il a lancé avec la SA HLM Les Foyers de Seine-et-Marne et l'Association France Horizon, la construction d'un EHPAD à Lagny-sur-Marne de 100 places en hébergement permanent.

Une réflexion est en cours sur les établissements de Crécy-La Chapelle, La Ferté-Gaucher, Rebais et Rozay-en-Brie pour augmenter leur capacité d'accueil par le transfert de quelques places venant du Sud du département.

Plus largement, pour éviter que des places restent inoccupées et pour que les EHPAD continuent à proposer des prestations de qualité à leurs résidents, le Département a soutenu de nombreux projets d'investissement à hauteur de 2,6 M € pour 7 EHPAD à : Melun, Samois-sur-Seine, Lagny-sur-Marne, Provins, Moret sur Loing Orvanne, Rebais et Noisiel. Depuis l'arrivée du nouvel exécutif en juillet 2021, ce sont plus de 7,65 M € qui ont été investis en direction des EHPAD de Seine-et-Marne.

4/ Poursuivre l'engagement fort du Département en faveur des personnes âgées ou en situation de handicap

Élaboration d'un schéma handicap

L'engagement du nouvel exécutif de la Seine-et-Marne un département solidaire et inclusif impose de penser le handicap sous l'angle de la santé et de la dépendance, mais également comme une question de société plus globale avec l'ambition de favoriser une vie autonome pour les personnes handicapées, au travers de l'accès au droit commun.

Le schéma handicap 2023-2028 répond ainsi à cet enjeu grâce à la définition et au suivi d'un plan d'actions structuré qui sera mis en œuvre progressivement. Il fera l'objet d'un pilotage politique renforcé avec la création d'une commission des usagers.



LES ACTIONS EMBLÉMATIQUES CONTENUES DANS LE SCHÉMA SONT :

- le développement de la signalétique d'accessibilité dans les sites départementaux ;
- la valorisation et la promotion des pratiques artistiques et sportives pour les personnes en situation de handicap ;
- l'expérimentation d'une ressourcerie dédiée au matériel adapté afin de permettre aux personnes en situation de handicap et à leur famille d'acquérir des équipements souvent trop chers.
- le financement de nouveaux établissements médico-sociaux pour adultes en situation de handicap ;
- la sensibilisation aux effets de l'exposition précoce et excessive aux écrans chez le jeune enfant ;
- la création d'une commission des usagers.

Plan de soutien des Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD)

Parce que les SAAD sont des acteurs essentiels du lien social et qu'ils font actuellement face à de grandes difficultés financières, le Département a décidé de mobiliser une enveloppe de 1,8 M € en leur faveur.

Ce plan de sauvetage se compose de plusieurs mesures, parmi lesquelles :

- la revalorisation du tarif de référence horaire de 23 € à 24 € ;
- le plafonnement du tarif horaire des SAAD sous contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens à 26,50 € ;
- la revalorisation de la participation du Département à la prise en charge de l'emploi direct à 12 € de l'heure.

Ce plan, entré en vigueur au 1^{er} juillet, se poursuivra jusqu'à la fin de l'année. Pour 2024, chaque SAAD sous convention avec le Département devra apporter les garanties d'une démarche interne d'optimisation de leurs procédures et de leur gestion pour poser les bases d'un fonctionnement modernisé et professionnalisé, tout en conservant leur véritable projet associatif au service des Seine-et-Marnais.



LE DÉPARTEMENT RESTERA AUPRÈS DES SAAD ET DE TOUS LES AUTRES ACTEURS DU SECTEUR MÉDICO-SOCIAL QUI RELÈVENT DE SA COMPÉTENCE AFIN DE LES SOUTENIR :

- participation à une commission de suivi de la santé financière ;
- mise en œuvre de la dotation qualité ;
- interpellation du gouvernement sur leur situation.

An aerial photograph showing a multi-lane highway with a white car driving on it. The highway is flanked by green fields and a blue-green vegetative strip. In the background, there are large agricultural fields with distinct patterns of green and brown, likely from different crops or stages of growth.

Le Département accompagne l'aménagement et l'attractivité du territoire

Mener une politique d'accompagnement des territoires ambitieuse, efficace et adaptée aux réalités locales, et développer les territoires stratégiques : le Département se mobilise en faveur du cadre de vie et de l'attractivité de la Seine-et-Marne. La collectivité mène une stratégie de long terme pour protéger son environnement exceptionnel en veillant tout particulièrement à la cohésion de tous les acteurs.



1/ Le Département continue son action renforcée en termes d'infrastructures routières et de mobilités

Reprise de la RN4 et de la RN36

Conformément à ce que prévoit la loi 3DS, le Département a sollicité auprès de l'État le transfert de la compétence relative à l'entretien, à la maintenance, à l'exploitation, à la gestion et à la maîtrise d'ouvrage de la RN 4 et de la RN 36.

Ayant reçu les arrêtés de transfert le 5 mai 2023, l'ensemble du programme de remise en état des 69 kilomètres de la RN4 et des 39 kilomètres de la RN36 sera effectué d'ici 2026, pour un montant de rénovation de 49 millions d'euros. Des aménagements de créneaux de dépassement (une dizaine) sur les secteurs bidirectionnels viendront compléter cette rénovation pour un montant de 10 millions d'euros.

Réalisation de grands projets routiers

Depuis le début du mandat, le Département a investi 197 M€ pour la modernisation, l'entretien et la rénovation de son patrimoine routier, dont 91 M€ en 2023 et 111 M€ dédiés à l'entretien des couches de roulement et des ouvrages d'art.

LES PRINCIPAUX :

- Liaison routière de l'Est-Francilien (barreau neuf) :
150 M € - 2024-2028
- Contournement de Guignes (déviation)
18 M € - 2023-2025
- Liaison Sud de Chelles (restructuration) :
9 M € - 2022-2024
- Barreau A4/RD96 (barreau neuf) :
10 M € - 2023-2024
- Contournement Ouest de Voulx (barreau neuf) :
5 M € - 2027-2028
- Doublement RD231 à Jossigny :
10 M € - 2025-2026
- Création passerelle piétons/cycles sur RD1605 à Melun :
3M€ - 2024

LES GRANDS PROJETS « TRANSPORTS » :

✈ **PROJET DU TZENZ 121 000 000 €** au total à financer sur la période du CPER

✈ **INTERCONNEXION FERROVIAIRE POUR LA GARE DE BRY-VILLIERS-CHAMPIGNY 356 000 000 €** au total à financer sur la période du CPER

✈ **ÉLECTRIFICATION DE LA LIGNE MEAUX – LA FERTÉ-MILION 102 000 000 €** au total à financer sur la période du CPER

✈ **RER E+ : Prolongement des missions Villiers à Roissy-en-Brie 160 000 000 €** au total à financer sur la période du CPER

✈ **ÉLECTRIFICATION PARIS-TROYES PHASE 2 141 000 000 €** au total à financer sur la période du CPER



2/ Un Département engagé pour l'environnement

Adoption du nouveau Plan Vélo

Afin d'être davantage ambitieux dans l'accompagnement, que propose le Département et pour répondre au plus près aux attentes du territoire, l'exécutif départemental a fait le choix de faire évoluer son Plan Vélo et d'en proposer une nouvelle version à l'occasion de sa séance du 28 septembre 2023.

Deux évolutions majeures sont à noter :

- Un renforcement de la thématique dédiée au vélo « loisirs / tourisme » afin de favoriser l'avènement d'un grand réseau irriguant les principaux pôles en Seine-et-Marne.
- Un rôle désormais de facilitateur et de cofinancier pour le Département dans le cadre du vélo au quotidien.

Une attention toute particulière sera également portée pour créer un cadre d'échanges entre les acteurs du vélo en Seine-et-Marne, valoriser des actions innovantes, renforcer le partage des connaissances mais aussi œuvrer pour devenir une administration exemplaire.

Le budget alloué a ainsi été revu à la hausse, avec plus de 5 millions d'euros dédiés au nouveau plan, contre 3,5 millions d'euros auparavant.

Adoption du schéma Directeur de l'Énergie

Les travaux de rénovation énergétique sont un véritable enjeu auquel l'exécutif départemental entend pleinement répondre.

Pour répondre aux objectifs fixés, l'exécutif départemental a adopté lors de la séance du 23 juin 2023, son Schéma Directeur de l'Énergie, qui s'articule autour de **4 axes** :

Axe 1 - Agir sur les systèmes

- Généralisation des Contrats de Performance Énergétique
- Amélioration de la qualité de l'air intérieur
- Réduction des consommations d'eau
- Autoconsommation d'Énergie Renouvelable

Axe 2 - Agir sur le bâti

- Amélioration de la performance énergétique du bâti
- Amélioration du confort d'été des bâtiments

Axe 3 - Agir sur les usages

- Achats performants

Axe 4 - Agir sur les usages

- Mobilité durable
- Sensibilisation

De manière générale, 211,8 M € seront fléchés pour mener à bien les travaux relatifs à la performance énergétique des bâtiments départementaux sur la période 2023-2031.



CHIFFRES CLÉS :

+ de 32,3 M €

mobilisés pour la mise en œuvre des actions du PDE depuis le 1^{er} juillet 2021

11,1M €

d'aide budgétisés pour 2023.

Depuis 2007 **+ de 150 communes**

ont retrouvé une eau conforme au robinet

21 projets

d'interconnexion

19 usines

de potabilisation

2 nouvelles ressources

62 communes

sélectionnées pour des projets de mise en conformité
(pour 58 188 habitants)

Le Département s'engage au travers d'un nouveau Plan Départemental de l'Eau (PDE)

Le Département est engagé depuis de nombreuses années pour la préservation et la protection de la ressource en eau via une politique volontariste d'accompagnement financier et technique des collectivités seine-et-marnaises compétentes dans les domaines de l'eau potable, l'assainissement, la gestion des milieux aquatiques et de la gestion du risque inondation.

C'est aussi dans cette perspective que le Département travaille actuellement à la mise en place d'un nouveau Plan Départemental de l'Eau pour la période 2025-2030, outil fédérateur avec l'ensemble des acteurs de l'eau œuvrant sur le territoire, afin de répondre aux différentes problématiques que nous rencontrons de plus en plus ces dernières années : sécheresse, raréfaction de la ressource, inondation, ruissellement.

Articuler la stratégie de protection, de préservation et d'utilisation de la ressource en eau en Seine-et-Marne autour de l'adaptation et de la résilience aux impacts du changement climatique est un enjeu fort, auquel le Département entend répondre dans le cadre du nouveau Plan Départemental de l'Eau.

Un accompagnement des communes touchées par les inondations

Afin de répondre aux besoins des collectivités qui ont fait face aux inondations durant l'été 2021, l'exécutif départemental a fait le choix le 19 novembre 2021 d'intensifier le soutien du Département aux collectivités touchées par cette catastrophe majeure au travers d'un fonds d'indemnisation dédié :

→ À ce jour, 13 communes ont bénéficié du fonds d'indemnisation aux intempéries pour les inondations de l'été 2021 pour un montant d'aides versées par le Département de 103 491€.

Les services du Département assurent également à l'échelle du territoire, une mission de conseil, d'expertise technique de coordination auprès des collectivités sur la thématique inondation :

→ À ce jour, ce sont 22 collectivités qui sont accompagnées par les services du Département sur la thématique réduction du risque inondation et notamment sur les problématiques de ruissellement, pour réaliser un premier état des lieux technique, mener les études nécessaires, optimiser le financement et accompagner la ou les collectivité(s) dans la mise en œuvre des travaux de réduction de la vulnérabilité.



CHIFFRES CLÉS :

98 sites ENS

existants pour une surface de 7 236 hectares

1 770 hectares

acquis au sein des sites départementaux

22 ENS

départementaux ouverts au public

1,85 M €

dédiés à l'entretien et la valorisation des ENS depuis le 1^{er} juillet 2021

459 849 €

en 2023

Nouveau Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Afin de garantir la préservation du patrimoine naturel en Seine-et-Marne et d'offrir aux Seine-et-Marnais un accès de proximité aux Espaces Naturels Sensibles, le Département travaille actuellement à l'élaboration d'un nouveau Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles.

Un état des lieux a dans ce cadre été réalisé pour mieux appréhender les enjeux écologiques liés à la richesse écologique du territoire, ses particularités démographiques ou encore les menaces sur les milieux naturels. L'objectif à terme est d'identifier les zones qui disposent d'une grande richesse écologique et qu'il faudra valoriser auprès des habitants et des acteurs locaux. La parution de ce nouveau schéma est prévue d'ici février 2024.

L'exécutif départemental a fait également le choix, en février 2023, d'optimiser le dispositif « Collège Nature » à compter de la rentrée scolaire 2023-2024, en augmentant notamment la subvention pour les transports, en augmentant le nombre de classes pouvant y prétendre par collège ou encore en intégrant des ENS communaux au sein du dispositif.

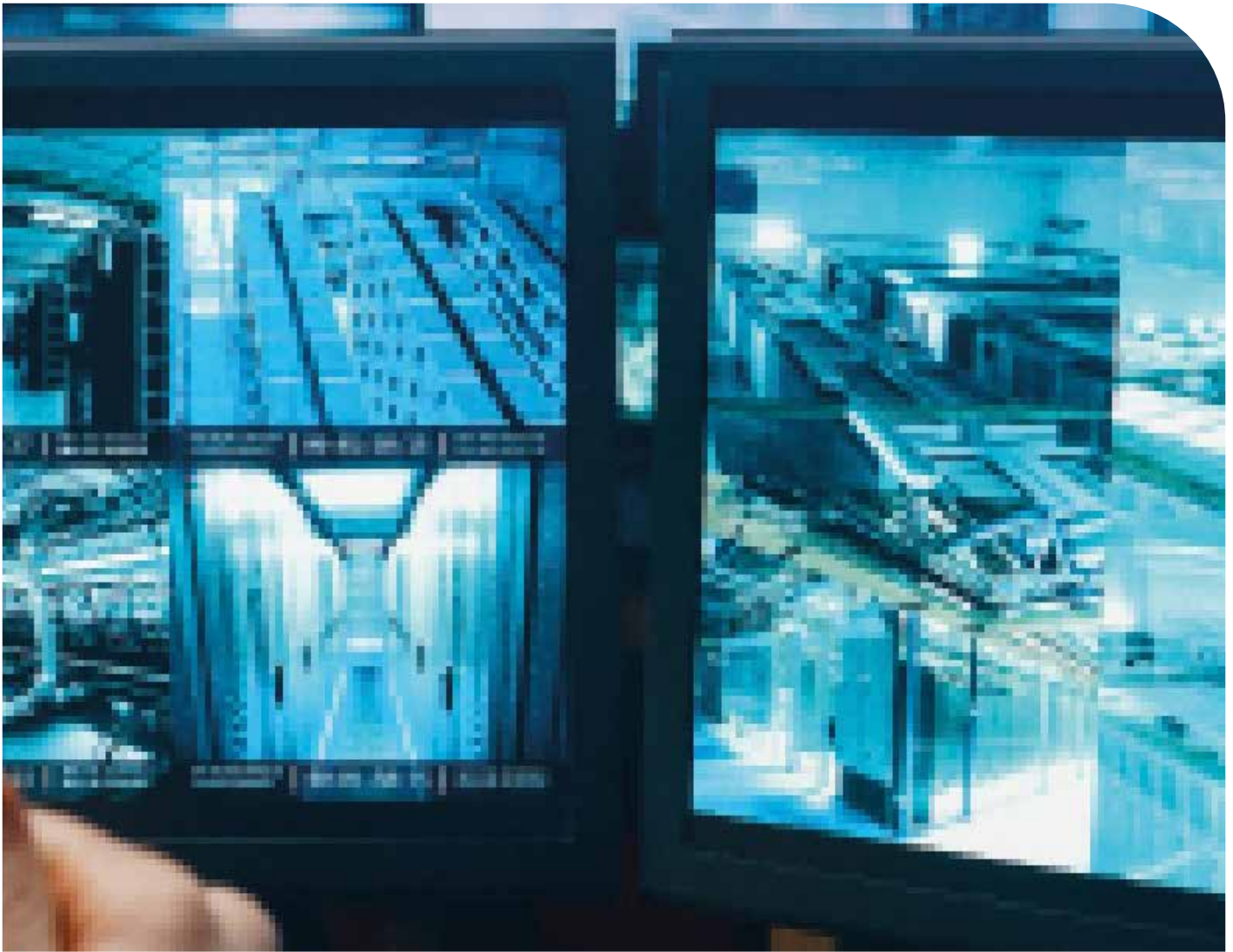
3/ Le département continue son soutien financier aux forces de l'ordre et aux collectivités via son « Bouclier de sécurité »

La stratégie dite du « Bouclier de sécurité » a été approuvée par l'Assemblée départementale du 19 novembre 2021.

Le règlement du fonds d'aide en faveur de l'équipement des polices municipales et intercommunales et de la vidéo-protection a quant à lui été adopté le 16 décembre 2021 et des ajustements ont été apportés le 8 avril 2022 puis le 23 juin 2023.

Les critères de subventionnement sont :

- **Vidéo-protection** : subvention de **20 %** plafonnée à **70 000 €**
- **Achats véhicules** : subvention de **50 %** plafonnée à **20 000 €**
- **Aide à l'équipement des polices municipales et intercommunales** subvention de **30 %** plafonnée à **7 500 €**



Les ajustements apportés au règlement du Fonds d'aide aux collectivités ont été les suivants :

- Inclusion des équipements destinés aux Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP);
- Extension de la bonification de 10 % attachée à la coopération relative aux interventions des forces de police sur les sites départementaux accueillant du public, à l'acquisition de véhicules;
- Création d'une bonification incitative à la sécurisation par la vidéo-protection de sites et équipements départementaux ainsi que des Espaces Naturels Sensibles (ENS);
- Le financement d'études préalable et d'accompagnement ou assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour aider les communes ne disposant pas d'ingénierie suffisante relative aux systèmes de vidéo-protection : subvention de 40 % plafonnée à 6 000 €.

En 2022, 119 dossiers ont ainsi pu être proposés en commissions permanentes pour un financement total de + de 1,8 M €.

En 2023, l'Autorisation de Programme ouverte est de + 1,6 M€ et 36 dossiers ont déjà été présentés pour un montant total de presque 600 000 €.

FONDS D'AIDE AUX COMMUNES VICTIMES DE VIOLENCES URBAINES

Pour aider les collectivités sinistrées par les émeutes en juillet 2023, le Département a créé un fonds spécifique qui sera soumis au vote de la séance du 28 septembre prochain avec une proposition de règlement et une dérogation du règlement du Bouclier de sécurité.

Pour accompagner cette création, une ligne budgétaire dédiée sera inscrite à hauteur de 3M€.

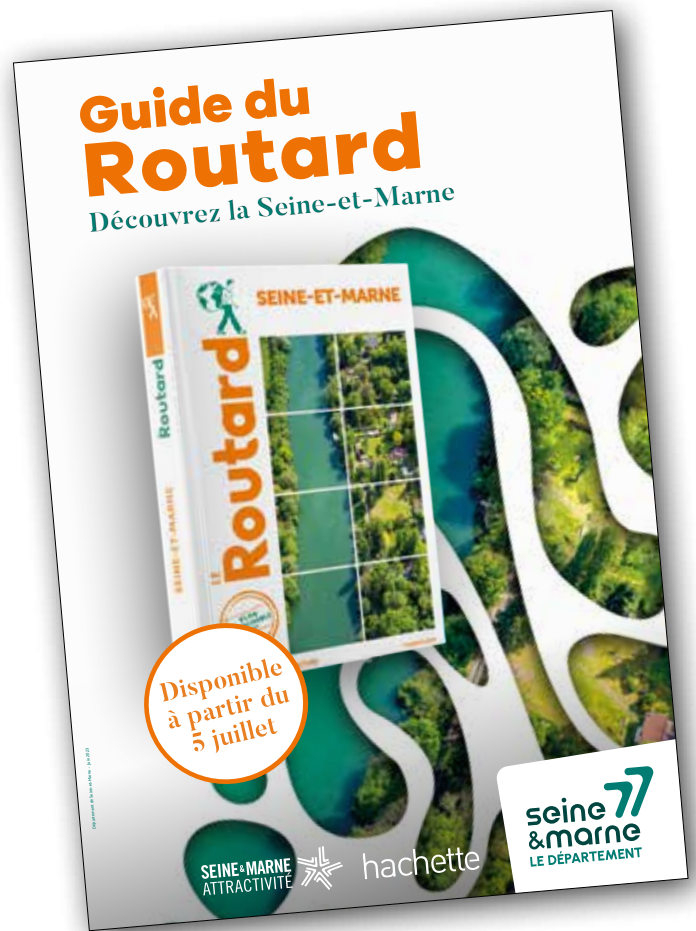
Dans le cadre de ce règlement, seuls les travaux d'investissement pour les bâtiments publics pourront faire l'objet d'un financement départemental : la subvention sera de 20 % du coût de l'opération et plafonnée à 350 000 € (dépôt des dossiers jusqu'en juin 2024).

À la mi-septembre, 15 communes ont été recensées comme ayant répondu au courrier du PCD adressé le 24/07 dernier et recensées comme ayant subi des dégâts avec chiffrage : 480 000 € pour le fonds et 50 000 € pour le bouclier.

An aerial photograph of a medieval castle complex, likely the Château de Vincennes in Paris. The castle features several prominent round towers with conical roofs and a central courtyard. A winding road curves through the surrounding village, which has traditional European architecture with red-tiled roofs. The scene is captured from a high angle, showing the layout of the castle and its integration with the town.

Un Département fier de son patrimoine

La Seine-et-Marne, étendue sur près de la moitié de l'Île-de-France, propose une offre culturelle et touristique aussi qualitative que quantitative. Châteaux, musées, bases de loisirs, parcs d'attraction, villages pittoresques, espaces naturels, moulins et patrimoine industriel, sont autant d'éléments qui construisent l'identité du département.



Sortie du Guide du Routard « Seine-et-Marne »

Le 5 juillet 2023, le Département a lancé son guide du Routard spécial Seine-et-Marne. C'est le premier guide pour un département francilien (en dehors de Paris). Sa diffusion a permis aux Seine-et-Marnais de (re)découvrir les pépites du territoire et donner envie aux franciliens de s'évader près de chez eux. Une belle opportunité également de toucher une nouvelle clientèle touristique française et étrangère en recherche d'insolite et d'authenticité.

CHIFFRES CLÉS :

12 000 exemplaires

pour le 1^{er} tirage épuisé – réassort

3 000 points de vente

Prix de vente : **11,90 €**

+ de 60 adresses d'hébergement

70 adresses « où manger »

+ de 100 sites à visiter



Un Département résolument tourné vers la jeunesse et le sport

Fort d'une ambition renouvelée et de dispositifs adaptés, le Département poursuit son action pour faire de la Seine-et-Marne une véritable terre de sport.

Permettre aux Seine-et-Marnais d'accéder à une pratique sportive quelle que soit sa condition physique ou psychique, opérer un véritable rééquilibrage territorial, entretenir et renouveler les équipements sportifs sont autant d'actions mises en œuvre par le Département pour répondre à cette volonté.



1/ Le Département poursuit son engagement en faveur des parasports

Dès le 1^{er} juillet 2022, le Département a recruté un référent pour travailler en réseau avec les comités sportifs, les comités handisport et sport adapté, et avec le référent francilien du Comité paralympique et sportif français (CPSF).

Un recensement des structures para accueillantes a été effectué avec près de 150 structures identifiées à ce jour.

Le Département s'est engagé à valoriser les parasports dans ses manifestations départementales : meeting d'athlétisme, Rando des 3 Châteaux avec pour la 1^{ère} fois en 2023 un parcours adapté.

Des formations des éducateurs et des bénévoles des clubs sportifs à l'accueil de personnes en situation de handicap, avec le CPSF sont organisées avec une première session avec les clubs des communes de Bailly-Romainvilliers, Fontainebleau, Mitry-Mory et Mormant le 18 septembre à Montereau-Fault-Yonne, suivi de deux autres dates les 27 septembre et 9 octobre.

LE BUDGET DU DÉPARTEMENT DÉDIÉ AU PARASPORT :

50 000€

pour financer des manifestations de promotion des parasports + Conventions avec les comités handisports et sport adapté (qui seront présentés lors de la séance du 17 novembre 2023).

250 000€

pour financer l'acquisition de véhicules adaptés pour les comités handisport et sport adapté, ainsi que du gros matériel adapté à la pratique.

À TERME, LE DÉPARTEMENT SOUHAITE :

- Développer les formations, l'acquisition de petit matériel pour la pratique et recruter 3 postes d'éducateurs au sein des comités handisport et sport adapté.
- Renforcer la communication sur l'offre para sportive existante en lien avec la MDPH et en actualisant le site Handiguide.

Le projet global du Département autour de la formation, de la mobilité, du recrutement d'éducateurs et du « faire-savoir » a été sélectionné comme « projet phare » de l'Île-de-France par la Conférence régionale du sport. À ce titre, le Département bénéficie d'une enveloppe de 338 000€ de l'Agence nationale du sport.

2/ Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024

Relais de la flamme

Le Département a engagé, grâce au fonds de solidarité interdépartemental d'investissement (FS2I), 180 000 € pour que la Seine-et-Marne accueille le Relais de la flamme le samedi 20 juillet 2024. Le Département a travaillé plusieurs mois avec Paris 2024 pour co-construire un parcours sur la base de critères patrimoniaux, sportifs, administratifs, géographiques et démographiques.

EN 2024, LA FLAMME TRAVERSERA LES VILLES DE :

- Fontainebleau
- Melun
- Lagny-Chelles via Saint-Thibault-des-Vignes, Torcy, le site olympique de Vaires-sur-Marne, Vaires-sur-Marne, Brou-sur-Chantereine
- Provins
- Pontault-Combault
- Meaux, ville étape, la plus peuplée du territoire, avec un passage par l'emblématique musée de la Grande Guerre, par le centre-ville pour une arrivée au gymnase Tauziet, site de célébration

Le Département ira d'ailleurs plus loin que la prise en charge des 180 000 € pour accueillir la flamme, en contribuant à hauteur de 10 000 € aux animations qui seront proposées sur les territoires traversés. À ce titre, un appel à manifestation d'intérêt sera mis au vote de la séance du 28 septembre.

La Seine-et-Marne accueillera également le relais de la Flamme Paralympique le mardi 27 août 2024.

À NOTER :
EN SEINE-ET-MARNE, 150 RELAYEURS POURRONT PORTER LA FLAMME DONT SIX CHOISIS PAR LE DÉPARTEMENT ET LES TERRITOIRES.



« À vos archives... prêt... partez ! »
Grande Collecte des archives du sport

À l'occasion des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, les Archives départementales de Seine-et-Marne organisent une grande collecte des archives du sport en partenariat avec le Musée national du sport à Nice. Il est proposé de réaliser une collecte d'archives privées en lien avec le sport, sur le modèle de la grande collecte initiée à l'occasion des commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale. Les Seine-et-Marnais sont invités à confier aux Archives départementales des documents familiaux, associatifs ou publicitaires en lien avec le sport. Les clubs sportifs historiques du département feront l'objet d'une sensibilisation particulière quant à l'intérêt patrimonial de leurs archives et à l'opportunité que représenterait l'exploitation historique ou la valorisation de ces fonds.

DÉVELOPPEMENT DU BASKET 3X3

Conformément au Protocole d'accord du 29 septembre 2022 signé avec la Fédération française de Basketball et le Comité départemental, le Département soutient les collectivités dans leur volonté de développer la pratique du basket 3x3 en accompagnant leurs projets de construction ou de réhabilitation de terrains de basket 3x3.

Lors de la séance du 28 septembre, le Département proposera d'attribuer plus de 200 000 € à 16 EPCI et communes, amenant ainsi à 22 le nombre de communes ayant bénéficié de l'aide du Département depuis la mise en place du dispositif.

3/ Des engagements forts pour les collégiens

Refonte de la tarification de la restauration scolaire : élargissement transitoire de Cantinéo77 pour la rentrée 2023 et mise en place d'une tarification unique au quotidien

Le Département a souhaité approfondir son action en faveur des familles les plus modestes avec la mise en place d'une grille de tarification unique intégrant une tarification sociale.

Après une année de gel dans un contexte d'inflation galopante, l'assemblée a adopté l'augmentation des tarifs de la restauration scolaire de 2,1% à la rentrée 2023.

L'assemblée a également adopté en juin 2023 la grille de tarification unique à 14 tranches.

Cette tarification entrera en vigueur à la rentrée 2024, concomitamment à la mise en route de la plateforme d'approvisionnement. Elle intégrera l'augmentation à la marge du coût de production des repas liée aux exigences de la loi EGALIM et au recours à la plateforme permettant de garantir la livraison de produits locaux et de qualité. Ainsi même la tranche la plus élevée bénéficiera d'un repas subventionné à hauteur de 5 €.

Reprise en régie de la compétence restauration scolaire avec la mise en route de la plateforme d'approvisionnement à la rentrée 2024, qui nécessite le déploiement d'un système d'information complexe

Le Département est porteur d'un projet d'envergure, fruit d'un partenariat avec la Région Île-de-France : la construction d'une plateforme industrielle de regroupement, de transformation et de conditionnement des produits agricoles locaux, du nom d'Appro'Halles. La société publique locale que constitue cette plateforme devra assurer, à la rentrée de 2024, l'approvisionnement des collèges de Seine-et-Marne et des lycées de l'Est francilien.

Afin qu'Appro'Halles assure l'intégralité de la fourniture en denrées des établissements scolaires du département, la reprise en gestion directe des services de restauration par le Département est nécessaire.

Pour l'année 2023-2024, une tournée des collèges sera engagée par district pour échanger sur les réformes de la tarification unique de la restauration scolaire, la reprise en régie de la compétence, et l'ouverture de la plateforme d'approvisionnement.



LES NOUVEAUX COLLÈGES À VENIR :

2024 : JOSÉPHINE BAKER

à Bussy-Saint-Georges (8 M€ pour la confortation)

2025 : COLLÈGE DÉFINITIF JEANNE BONNARDEL-BEGUIN

à Moussy-Le-Neuf (32 M€) et collège Jean-Jacques Barbaux à Jouy-le-Châtel (17 M€)

2026 : 2^{ÈME} COLLÈGE DE SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY (27 M€)

2027 : 5^{ÈME} COLLÈGE DE MELUN (42,4 M€)

2030 et au-delà : BESOIN D'UN COLLÈGE SUR LE SECTEUR DE MEAUX (Coupvray/Quincy-Voisins), Thorigny-sur-Marne, Brou-sur-Chantereine, Bussy-Saint-Georges

Création d'unités d'enseignement externalisées dans les nouveaux collèges

Les élus du Département se sont engagés à travailler aux côtés de l'Éducation Nationale, de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et des établissements médico-sociaux pour rendre les collèges plus inclusifs.

L'objectif est de déployer des unités d'enseignement externalisées (UEE) ou des unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS), là où les besoins sont exprimés par les établissements médico-sociaux, sous réserve de l'accord de l'ARS et de l'Éducation Nationale.

CHIFFRES CLÉS :

90 dispositifs Ulis-collèges en 2023

1 UEE au collège Stéphane Mallarmé de Fontenay-Trésigny

1 UEE a ouvert à la rentrée à Charny

1 projet UEE à Meaux

5 000 élèves du second degré (collèges et lycées) en situation de handicap à la rentrée



Élargissement du dispositif Tremplin#77 aux UEE et dispositif ULIS

Au regard de la priorité que constitue pour l'exécutif l'inclusion des élèves en situation de handicap, l'édition 2024 du concours musical Tremplin#77 permettra à des collégiens du dispositif ULIS et d'unités d'enseignement externalisées (UEE) de participer à des ateliers d'écriture adaptés dans le cadre de Tremplin#77, ainsi qu'au prix « coup de cœur ».

Par ailleurs, afin de renforcer l'implication des collégiens, une douzaine de classes représentant plusieurs collèges du département sont amenées à décerner à l'un des huit artistes pré-sélectionnés un prix « coup de cœur des collégiens » révélé lors de la soirée de clôture.

Ces classes bénéficient quant à elles d'un accompagnement en ingénierie du Département pour mettre en place, sous l'égide de leurs enseignants, différentes activités autour du concours (débat, recherches, ateliers d'écriture, rencontres avec les artistes, découverte de l'univers des musiques actuelles, etc.).





4/ Création d'un prix jeunes talents artistiques

À ce jour, il n'existe aucun dispositif spécifique permettant de valoriser les jeunes talents. Afin de répondre à ces demandes croissantes de nos jeunes artistes, le Département lance un prix « jeunes talents » pour les 11-25 ans.

Ce prix se déclinera en plusieurs catégories : théâtre, arts visuels, musique et chant, danse, arts plastiques, arts du cirque, littérature, arts appliqués/design.

Pour chaque catégorie, un prix sera décerné à hauteur de 2 000 € maximum.

TROIS AUTRES PRIX COMPLÈTERONT CES RÉCOMPENSES :

- Un grand prix départemental de 4 000 €
- Un prix jeune talent collégien de 1 500 €
- Un prix spécial du jury de 1 500 €

Les lauréats seront valorisés via leur participation à des événements organisés par le Département.

Les candidatures seront reçues au fil de l'eau pour une remise des prix entre janvier et mars 2024.

Le jury sera composé des vice-présidents en charge de la jeunesse et de la culture, d'acteurs jeunesse du territoire et de personnalités qualifiées.



Campagne de rentrée : le Département poursuit son action contre le harcèlement scolaire

Depuis 2021, le Département est engagé dans la lutte contre le harcèlement scolaire ; cette année, la campagne est axée sur l'inclusion scolaire. Le slogan « Heureux comme on est » et l'affiche de la nouvelle campagne de rentrée réalisée par l'artiste Hey Gee ont été choisis par des élèves du dispositif ULIS du collège Denecourt à Bois-le-Roi.

Le Département travaille avec plusieurs structures (ADAPEI, AEDE, les ESAT) qui accompagnent les personnes en situation de handicap et souhaite proposer aux collèges de créer du lien entre les collégiens et ces structures, pour accueillir les collégiens dans les structures et/ou faire des interventions d'association dans des collèges le temps d'une journée.

Le Département s'engage aussi à :

- Proposer des stages de 3^e aux collégiens dans des structures accueillant des personnes en situation de l'handiphobie via MyStage77,
- Former les médiateurs à la lutte contre le handiphobie pour mener des ateliers de sensibilisation auprès des collégiens,
- Travailler avec l'association My Family Up pour des ateliers de 2h de sensibilisation au harcèlement scolaire dans toutes les classes de 6^e,
- Établir une convention avec l'APIH (l'association d'aidants pour l'inclusion du handicap) afin de mener plusieurs actions :
 - Mener des ateliers de sensibilisation sur le handicap auprès des collégiens.
 - Réaliser des conférences auprès des équipes pédagogiques (lors de la journée de l'éducation).
 - Faire intervenir des para-athlètes de la Team 77 dans les collèges.

Sur l'année 2023/2024, grâce au Département, plus de la moitié des collèges bénéficieront d'un atelier de sensibilisation au harcèlement scolaire.



Département de Seine-et-Marne

Hôtel du Département

CS 50377

77010 Melun cedex

01 64 14 77 77

seine-et-marne.fr

